

DCM N° 63 /2023

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. Dominique LAZZARO, MAIRE.

MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine – CLAPPIER Yves - CLEMENT Pierre-Benoît – COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – LEMAIRE-LEVY Florence - PACHOUD Bernard - M. ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André

MEMBRE ABSENT : néant

Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

25/09/2023

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

29/09/2023

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

11/10/2023

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

11/10/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

* EN EXERCICE : 13

* PRESENTS : 13

* VOTANTS : 13

.....

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
PRÉSENTATION ET DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.) ET SURSIS A STATUER

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)
relatif au PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) de notre Commune.

Monsieur LE MAIRE propose au Conseil Municipal un DÉBAT sur ce P.A.D.D.

Les points suivants sont évoqués par différents Conseillers Municipaux :

*Par M. CLAPPIER Yves :

- **Vigilance sur la défense forestière incendie.**
- **Vigilance sur les limites des constructions en zone de forêts.**
- **Obligation de débroussaillage.**
- **Vigilance sur le développement des hameaux, avec les problèmes de stationnement, absence du transport scolaire, ordures ménagères**

***Par M. Le Maire et Adjoint :**

- **Vigilance sur le gisement foncier net 4,98 ha.**
- **Vigilance sur les clôtures, car de moins en moins de haies végétalisées.**
- **Vigilance sur le choix des couleurs des bâtiments.**
- **voir nouvelle carte des risques.**
- **sursis à statuer.**

***Par Mme LEMAIRE-LÉVY Florence :**

- **Aménagement berges du Glandon
(réponse donnée « c'est GEMAPI qui gère l'aménagement des berges du Glandon)**

**Aucun vote pour la présente délibération du Conseil Municipal N° 63/2023
du fait que ce soit un débat.**

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, 10 OCTOBRE 2023.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

